FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

Éd. 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Sommaire

L'édito 3

FNAB en bref 4

Budget de la FNAB 5

Accompagner les adhérent·es 7

1. Mobilisation pour des aides à l'agriculture biologique 7

a. Faire reconnaître les services environnementaux de la bio 7

b. Dotation Jeune Agriculteur : où fait-il bon s'installer ? 8

c. Soutenir les filières en difficulté 8

2. Rappeler les bienfaits de la bio aux consommateur·rices 9

3. Protéger et indemniser les agriculteur·rices bio 9

4. Défendre l'élevage en plein air 10

5. Le farmers Group d'IFOAM à Bordeaux 10

6. Mesurer la dynamique de la filière légumes de plein champ 11

7. Adapter la réglementation bio 11

La bio toujours dans une démarche de progrés 12

1. Le label FNAB, un outil au service des fermes du réseau 12

a. Une démarche opérationnelle 12

b. Un outil pour progresser collectivement 13

c. Un label soutenu pas des experts 13

2. Faire baisser l'usage des intrants 15

3. Bien-être animal : un nouveau guide "Ecornage et cornes en élevage bovin bio" 15

4. Améliorer les conditions de travail en élevage bovin 16

5. Qualité des sols en grandes cultures bio : construire des systèmes durables 16

6. Encourager la présence d'agricultrices bio dans les instances de décision 17

7. Changement climatique : atténuer et s'adapter 18

a. Mesurer et atténuer l'impact de l'agriculture biologique sur le climat 18

b. Favoriser la diminution des gaz à effet de serre 18

8. De l'urgence à se mobiliser contre les OGM 19

a. La société civile mise à l'écart des décisions 19

b. Se prémunir contre les variétés CMS 20

9. S'engager sur les questions de gestion quantitative de l'eau 20

10. Impliquer les collectivités territoriales dans la structuration de filières bio 20

Essaimer la bio 21

1. Développer la bio sur nos territoires 21

a. 20 % de bio à la cantine, c'est pour quand ? 21

b. Développer la bio dans les Parcs Naturels Régionaux 22

2. Assurer le renouvellement des générations en bio 22

a. "Maîtrise des pratiques", le tutorat post-installation devient national 22

b. Valoriser l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole 23

3. Améliorer le parcours à l'installation et de transmission 23

Éditeur :

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)

40 rue de Malte
75011 PARIS

Directeur de publication :

Philippe CAMBURET
Président de la FNAB

Rédaction :

Équipe FNAB

Création graphique :

www.atelierdoppio.fr

Crédits photos :
Matthieu Chanel pour FRAB - Agro-bio 35 - GAB 56 - La ferme du coin - Bio de Provence

Publié en avril 2023

www.fnab.org

Philippe CAMBURET

Président de la FNAB
Céréalier dans l'Yonne

L'éDITO

Dans notre réseau, les assemblées générales des groupements départementaux et régionaux ont été l'occasion de faire un bilan sur ce qui nous a tenu à cœur l'année passée et de confirmer notre volonté de faire de l'agriculture biologique une solution transversale aux enjeux de transition qui s'imposent à nous.

Un contexte nouveau et une tendance à la baisse des ventes a fait son apparition dans le quotidien de nos forces vives, affectant parfois leur optimisme. La nécessité de communiquer plus largement sur la bio et de rappeler les fondamentaux de ce modèle s'est exprimée et a été entendue. De plus, entre valorisation de toutes les formes de résilience dont nous faisons preuve collectivement et diagnostic précis des situations les plus critiques, nous avons gardé le cap et poursuivi les fondamentaux des valeurs de notre réseau, comme présentées dans notre charte.

C'est notamment à travers le label FNAB que nous faisons vivre ces valeurs. Le travail de développement portera bientôt ses fruits puisque les premières labellisations auront lieu d'ici peu, nous permettant d'affirmer notre attachement à une Bio en constante démarche de progrès.

La FNAB s'est par ailleurs emparée de la Loi d'Orientation Agricole en construction ces derniers mois pour faire valoir sa vision du renouvellement des générations. Nous nous sommes pleinement investis dans le processus de construction national, pour que les « Futurs Bio » soient reconnus comme les porteurs et porteuses des projets agricoles qui ont du sens pour demain.

Le prochain programme « Ambition Bio » qui s'annonce nous permettra de rappeler notre vision du développement de la consommation et de la production bio, la réglementation, mais aussi la construction des filières et leur insertion territoriale. Nous avons participé au bilan du programme précédent et comptons bien exiger que les moyens soient à la hauteur de nos exigences.

Enfin, au-delà de leur travail syndical dans le cadre de la finalisation du plan stratégique national de la politique agricole commune qui entre en vigueur en 2023, les occasions pour nos équipes de se montrer actives et de servir le réseau FNAB n'ont pas manqué, qu'elles en soient ici largement remerciées.

La FNAB en bref

Plus de
11 000
FERMES
ADHÉRENTES

13
GROUPEMENTS
RÉGIONAUX

PLUS DE
400
SALARIÉ·ES

90
GROUPEMENTS
DÉPARTEMENTAUX

BUDGET DE LA FNAB

Le budget de la FNAB

L'exercice 2022 s'est soldé par un résultat net de :

- 83 881 €

(**+ 38 363 €** hors charges liées au développement du Label FNAB)

→ Produits **2 139 719 €**

700 000 €	SUBVENTION MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (CASDAR)	**32,7 %**
255 907 €	SUBVENTION OFB	**12,0 %**
41 342 €	SUBVENTION OFB - AAP ECOPHYTO	**1,9 %**
82 162 €	SUBVENTIONS MTE	**3,8 %**
41 000 €	SUBVENTIONS AUTRES MINISTÈRES	**1,9 %**
60 638 €	AUTRES SUBVENTIONS	**2,8 %**
465 141 €	COTISATIONS	**21,7 %**
17 982 €	DONS ET CO-FINANCEMENTS PRIVÉS	**0,8 %**
372 174 €	VENTE DE PRESTATIONS ET DE BIENS	**17,4 %**
94 485 €	AUTRES PRODUITS ET REPRISE DE PROVISION	**4,4 %**
8 888 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS ET FINANCIERS	**0,4 %**

55,2 %

→ ZOOM
Affectation des cotisations

273 793 €
ACTIVITÉS SYNDICALES

81 522 €
CO-FINANCEMENT AUTRES ACTIONS
(climat, biodiversité, bien-être animal)

109 826 €
CO-FINANCEMENT ACTIONS CASDAR

→ Charges **2 223 600 €**

915 433 €	PROGRAMME CASDAR	**40 %**
309 987 €	PROGRAMME OFB	**8 %**
129 892 €	PROGRAMME CLIMAT	**6 %**
80 170 €	PROGRAMME ECOPHYTO	**9 %**
110 638 €	AUTRES PROGRAMMES (CUIVRE, CONTAMINATION, ETC..)	**5 %**
329 240 €	PRESTATIONS	**18 %**
348 241 €	ACTIONS SYNDICALES	**13 %**

L'équipe de la FNAB

Certaines missions nationales (mandats techniques à l'ITAB, etc.) sont déléguées à des salarié·es du réseau : **merci à elles et eux !**

Johanna MANTEAU

→ Chargée de mission climat

Brigitte BECIU

→ Chargée de mission élevage

Catherine GOLDEN

→ Chargée de mission Grandes Cultures, Semences et PPAM

Cécile BLANC

→ Chargée de mission légumes et biodiversité

Léonore MARLIAC

→ Chargée de communication

Inès PLUMECOCQ

→ Chargée de mission cultures pérennes

Claire PAGANELLI

→ Co-directrice

Samuel FROIS

→ Chargé de mission développement économique

Félix LEPERS

→ Chargé de mission réglementation et politiques publiques

Sophia MAJNONI D'INTIGNANO

→ Déléguée générale

Fiona MARTY

→ Chargée de mission Europe

Émilie POINSOT

→ Chargée de communication

Valentin CÈZE

→ Chargé de mission commercialisation bio

Sophie RIGONDAUD

→ Chargée de futurs bio

Anh Thu HOANG

→ Comptable

Clément CHARBONNIER

→ Chargé de mission Territoires bio

Isabelle LEGRADE

→ Office Manager

Anne PICOT

→ Chargée de mission enseignement agricole et égalité

Héloïse GRIMONPONT

→ Chargée de mission légumes et biodiversité

Pauline LUBOZ

→ Chargée de mission marketing

Accompagner les adhérent·es

1. Mobilisation pour des aides à l'agriculture biologique

a. Faire reconnaître les services environnementaux de la bio

Le premier semestre 2022 a été marqué par les dernières négociations du futur Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027. Après de longs mois d'implication, la FNAB a réussi à obtenir gain de cause de la part du Ministre de l'Agriculture : l'agriculture bio bénéficie d'un niveau de paiement qui lui est exclusivement dédié tout en haut de l'Ecorégime à **110€/ha/an**. Cette reconnaissance de la supériorité environnementale de l'agriculture biologique fait suite à la demande portée par la FNAB depuis le début de la réforme de la PAC.

Pour en arriver là, la FNAB, appuyée par un cabinet d'avocats, a fait valoir auprès de la Commission Européenne un certain nombre d'arguments juridiques en faveur de cette différenciation. Pour cela, nous avons été soutenus par Benoît BITEAU et Claude GRUFFAT, eurodéputés Verts : qu'ils se voient ici chaleureusement remerciés !

Lors de cette négociation, la FNAB a aussi pu s'appuyer sur le rapport de la Cour des comptes publié en juin 2022 qui reconnaît d'une part les avantages environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux de la bio et qui déplore d'autre part la baisse drastique des soutiens publics à l'agriculture biologique depuis 5 ans, dont la fin de l'aide au maintien a été le coup fatal.

HVE une duperie pour les consommateur·rices	Ce que HVE vous cache
Le nom du label est trompeur et embrouille les consomateur·rices. **Le cahier des charges HVE ne garantit pas :** → L'interdiction des OGM → L'absence de pesticides chimiques de synthèse → Un contrôle annuel (seulement tous les trois ans) **Contrairement au cahier des charges de l'agriculture biologique qui garantit encore bien plus !**	**1.** Aucun bénéfice environnemental, ni sur le bien être animal, ni sur la santé. **2.** Des fermes encouragées financièrement par le Ministère de l'Agriculture alors qu'elles n'améliorent pas leurs pratiques. **3.** Vient concurrencer l'agriculture biolgique dans les assiettes des enfants et des ainé·es dans les cantines publiques.

Collectif NOURRIR

POUR UNE AUTRE PAC DEVIENT LE COLLECTIF NOURRIR

Née sous le nom de PAC 2013, la Plateforme Pour une Autre PAC a vu le jour au début de cette réforme de la PAC dans le but d'influer sur les négociations de cette PAC post-2020. Elle a réuni plus de 40 organisations agricoles, de protection de l'environnement et du bien-être animal, de consommateurs et de solidarité internationale.

Si la négociation de la PAC est terminée, l'objectif de transformation du modèle agricole et alimentaire est loin d'être atteint. C'est la raison pour laquelle la plateforme se réinvente : elle devient le Collectif Nourrir et étend ses sujets de travail (alimentation, foncier, loi d'orientation agricole, etc.)

La FNAB poursuit son implication dans le Collectif Nourrir, comme elle s'est toujours investie dans le groupe PAC 2013 et la Plateforme Pour Une Autre PAC.

https://collectifnourrir.fr/

LES VICTOIRES 2022 : AIDES DIRECTES AUX PRODUCTEUR·RICES BIO

• Création d'un **3ème niveau d'écorégime** spécifique à la bio

3	**BIO**
2	**HVE** (HAUTE VALEURE ENVIRONNEMENTALE)
1	**Certification CE2+**

• Montant d'aide à la bio **30€ supérieur** au niveau 2 de l'éco-régime*

BIO	**110 €** /ha/an
HVE (HAUTE VALEURE ENVIRONNEMENTALE)	**80 €** /ha/an
Certification CE2+	**60 €** /ha/an

*contre 1 à 10 € demandé par le syndicat majoritaire

• **Obtention d'une aide supérieure /ha/an** à celle prévue dans la première version du Plan Stratégique National

~~80 €~~ /ha/an → **110 €** /ha/an

DOTATION JEUNE AGRICULTEUR

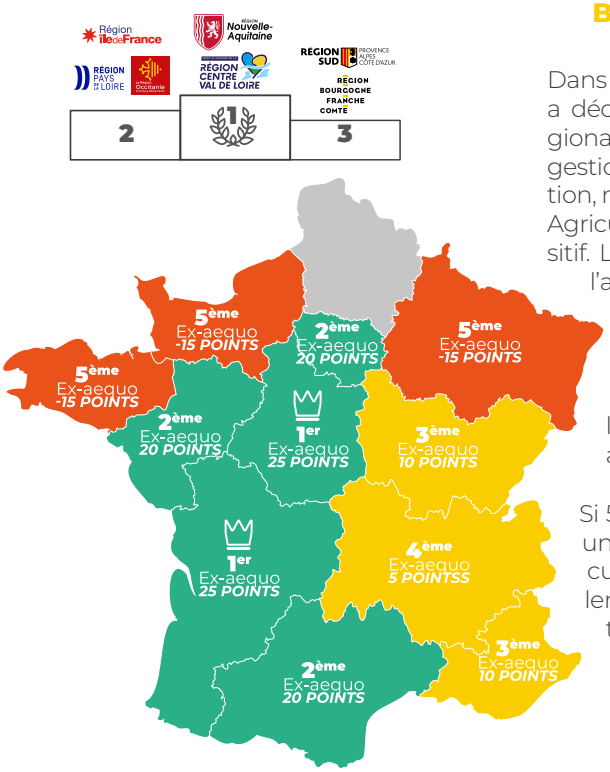

Après les arbitrages finaux, dès le 1er janvier 2023, la FNAB a plus que jamais été à l'écoute des besoins de son réseau pour préparer l'application de cette nouvelle PAC : diffusion continue des informations reçues du Ministère, hotline pour répondre aux nombreuses questions des Groupements, organisation de formations à Paris et en régions pour former les équipes locales, création d'un outil de calcul des aides pour que les conseiller·es accompagnent au mieux les adhérent·es et porteur·euses de projet face aux changements à venir.

Mais le travail n'est pas terminé. Dès 2023, le Ministère a mis en place un comité de suivi du PSN dans lequel la FNAB continue à défendre les agriculteurs et agricultrices bio.

Merci à Laurent MOINET (jusqu'en 2020) et Loïc MADELINE (depuis 2020), tous deux éleveurs en Normandie, d'avoir assuré, en tant que secrétaire national PAC, la représentation de la FNAB pendant ces 5 années de négociations.

B. DOTATION JEUNE AGRICULTEUR : OÙ FAIT-IL BON S'INSTALLER ?

Dans le cadre de la nouvelle PAC, l'Etat a décidé de déléguer aux Conseils régionaux à partir du 1er janvier 2023 la gestion des aides directes à l'installation, notamment de la « Dotation Jeune Agriculteur », mesure centrale du dispositif. La FNAB a travaillé pendant toute l'année à recenser les décisions de la totalité des Conseils régionaux du territoire métropolitain afin d'offrir aux futur·es installé·es un panorama de ce que sera demain le soutien direct à l'installation en agriculture biologique.

Si 5 régions affirment ou réaffirment une vision forte de la place de l'agriculture biologique dans le renouvellement des générations agricoles, trois au contraire sont en net recul par rapport à ce qui existait avant.

Le classement a mis en lumière ces décisions très politiques des Conseils régionaux et a permis grâce à son relais dans la presse, de faire pression sur certains exécutifs régionaux pour aller vers une DJA favorisant l'agriculture biologique (Pays de la Loire) ou pour obtenir d'autres mesures qui lui sont favorables (Grand Est).

C. SOUTENIR LES FILIÈRES EN DIFFICULTÉ

Face au contexte de crise que subit actuellement la bio, la FNAB a porté auprès du Ministère de l'Agriculture des demandes pour soutenir les acteurs de la filière bio :

- **accès des éleveur·euses porcins bio au plan porc** doté de 275 millions d'euros
- **accès pour les producteur·rices de lait à une indemnisation pour la réduction volontaire de production**. Face à une réponse négative, nous avons déposé un projet public pour répondre à cette problématique
- **aide directe pour la filière porc**
- **plan d'urgence** pour les fermes et les acteurs de la filière
- **rendre la loi EGAlim contraignante**, avec des moyens pour introduire 20% de bio en Restauration Hors Domicile
- **basculer les surplus des aides à la conversion de la PAC vers l'écorégime bio**
- **relancer la demande** grâce à un budget significatif dédiée à une campagne de communication

Nous avons par ailleurs publié une lettre ouverte à la grande distribution aux côtés de Synabio et FORÉbio pour médiatiser la baisse de l'offre et la moindre visibilité des produits bio en rayon.

Le travail de construction et de portage d'une vraie politique de soutien à la bio se poursuivra bien sûr dans les mois qui viennent.

2. Rappeler les bienfaits de la bio aux consommateur·rices

La FNAB, aux côtés du Synadis et de l'Agence Bio, a interpellé le Ministère et les interprofessions sur le soutien apporté aux filières biologiques dans le contexte de crise.

Une première victoire a été obtenue au printemps avec le lancement d'une campagne de promotion de la Bio à 1 million d'euros. La campagne de communication **#BioRéflexe** rappelle les bienfaits de la bio pour l'environnement, mais entend aussi souligner que la bio est source de plaisir et de gourmandise grâce notamment au soutien du fameux chef Thibaut Spiwack.

Le slogan et la campagne **« Pour nous et pour la planète, #BioReflexe »** ont été déployés sur tout le territoire national via de l'affichage, des spots radio et une présence sur les réseaux sociaux afin de toucher le plus grand nombre.

Fin 2022, une seconde victoire a été obtenue avec l'annonce par le Ministère d'un nouveau financement à 750 000 euros pour une réédition de la campagne en 2023.

3. Protéger et indemniser les agriculteur·rices bio

Depuis 5 ans, la FNAB est alertée chaque année sur des cas de contamination de parcelles bio par du prosulfocarbe, un herbicide massivement utilisé en agriculture conventionnelle. Ces contaminations touchent potentiellement toutes les cultures récoltées à l'automne (sarrasin, chia, pommes, poires, herbes aromatiques...). Aucun·e des producteur·rices contaminé·es jusqu'ici n'a été indemnisé·e, parce qu'il est impossible d'identifier avec certitude le·la responsable de la contamination. En effet, le prosulfocarbe est très volatile, il peut parcourir de longues distances dans l'air, rendant impossible le traçage de la contamination.

Face à cette situation, la FNAB a lancé plusieurs actions entre 2022 et 2023 :

- Pendant la campagne de traitement 2022, la FNAB a interpellé les préfet·es des principaux départements utilisateurs de prosulfocarbe. La demande était de faire stopper les contaminations, en prenant des mesures locales de limitation des traitements.
- Dans la suite de ces demandes, des recours ont été formulés contre les autorisations de mise sur le marché (AMM) des principaux produits à base de prosulfocarbe. Ces recours sont toujours en cours début 2023. Ils visent à établir que les AMM ne protègent pas suffisamment les cultures non ciblées des contaminations.

La FNAB continue parallèlement son travail pour mettre en place un système d'indemnisation des productions détruites ou déclassées du fait de contamination. Une rencontre a été entreprise avec le fond de mutualisation sanitaire et environnementale (FMSE) en 2023, et un projet est en cours de conception avec l'ITAB, le Synabio et les organismes certificateurs pour concevoir un futur fond d'indemnisation.

Focus sur ... les journées d'hiver 2022

Un temps d'échanges et de réflexion pour prendre du recul, partager nos difficultés et élaborer des solutions.

Au programme : analyse de la conjoncture, partage des initiatives portées en région pour valoriser la bio, atelier sur le label FNAB.

Les principales pistes d'actions identifiées pour faire face à la situation de crise :

- **renforcer la communication**
- **solidifier les observatoires** sur les chiffres et marchés
- **travailler sur les débouchés** en Restauration Hors Domicile
- **consolider les filières** de territoires, etc...

Quelques dates clés de la défense du plein air :

• 16 mars 2022

Audience au Conseil d'Etat suite au dépôt du recours contre les arrêtés ministériels généralisant l'obligation de claustration de toutes les volailles sur le territoire national (en partenariat avec la Confédération paysanne, le Modef, l'ANAFIC, Sauve qui poule, Agir pour l'environnement, Bio Consom'acteurs, Miramap) et participation à une conférence de presse aux côtés de la Conf'.

• 5 avril 2022

Décision de rejet par le Conseil d'Etat de nos recours contre les arrêtés « grippe aviaire » et communiqué de presse en réaction.

• 19 juillet 2022

Rendez-vous avec le Cabinet du ministre et contribution de la FNAB à la feuille de route Influenza aviaire.

• 10 novembre 2022

Co-signature d'une lettre ouverte en faveur de l'élevage plein air et d'un changement radical de politique face aux épizooties, destinée aux Ministres de l'Agriculture, de la Transition Écologique et de la Santé, aux côtés de 22 autres organisations (organisations paysannes, ONG environnementales, associations de défense des animaux...).

• 10 novembre 2022

Audition de la FNAB par l'ANSES concernant la demande d'avis relatif aux conditions de mise à l'abri des volailles de plein air.

• 27 janvier 2023

Audition de la FNAB à l'Assemblée nationale, dans le cadre d'une mission d'information sur la grippe aviaire et son impact sur les élevages.

4. Défendre l'élevage en plein air

L'Influenza aviaire a encore très durement touché les élevages de volailles en 2022.La claustration des volailles en bâtiments a été le principal levier activé pour lutter contre la diffusion de cette maladie épizootique, au mépris du bien-être animal et des principes de l'élevage bio. La FNAB et son réseau, ont remonté les constats de terrain quant aux impacts de la claustration sur les volailles, les éleveur·euses et les filières bio, et porté son plaidoyer pour des mesures adaptées.

Afin de réduire les risques d'introduction et de diffusion du virus, nous plaidons notamment pour :

- **la limitation des mouvements** entre élevages et des flux d'animaux, de personnes et d'intrants, et le soutien à l'autonomie des élevages
- **l'augmentation de la diversité génétique** et l'utilisation de races plus rustiques
- **la limitation de la taille des élevages** et le nombre d'animaux par bâtiment
- **le respect du lien au sol** afin d'éviter les phénomènes de concentration
- **l'allongement des vides sanitaires** plutôt que la désinfection.

5. Le Farmers Group d'IFOAM Europe accueilli à Bordeaux

La FNAB a organisé le 15 juin 2022 la rencontre annuelle du Farmers Group, le groupe des agriculteurs et agricultrices bio au sein d'IFOAM. La nouvelle PAC, le Green Deal et les OGM ont été au menu des discussions du groupe, qui a aussi pu découvrir l'excellence des pratiques en matière de viti-foresterie lors de la visite du domaine Emile Grelier en Nouvelle Aquitaine.

Cette journée d'introduction a été suivie par le congrès européen d'IFOAM Europe qui s'est tenu à Bordeaux du 16 au 18 juin 2022. Ce grand événement de la bio européenne a rassemblé des délégations de politiques et d'acteurs de la bio venus de plus de 25 pays pour réfléchir sur le développement et l'avenir de l'agriculture biologique, dans le contexte du Pacte Vert Européen.

6. Mesurer la dynamique de la filière légumes de plein champ

La filière légumes plein champ bio s'est rapidement développée depuis 2017/2018. Mais l'année 2022 a mis en évidence des problématiques qui interrogent sur la durabilité de la filière. Des échanges inter-régionaux au sein du réseau ont permis de partager les constats suivants :

- **des tensions sur les prix de plus en plus fréquentes**, et parfois très marquées (carotte), en déconnexion avec les coûts de production
- **un manque de transparence sur la demande** et les emblavements
- **des coûts de production insuffisamment connus** et partagés (favorisant la volatilité des prix)
- **des stratégies court-termistes** par certains opérateurs, déstructurantes pour la filière
- le tout dans un contexte de **tassement de la demande**

Afin de mieux connaître et partager la dynamique de la filière, le réseau FNAB a lancé des enquêtes régionales, menées par les GRAB, sur la production et la mise en marché en carottes, oignons et légumes verts (les pommes de terre étant par ailleurs couvertes par les travaux de la Commission Bio du CNIPT avec AND International).

Ces enquêtes ont été menées au printemps 2022 en Bretagne, Hauts de France, Grand Est, Normandie et Centre Val de Loire auprès d'agriculteur·rices et d'opérateurs économiques, afin d'améliorer la connaissance de l'offre en légumes plein champ.

7. Adapter la réglementation bio

Depuis plusieurs années, la FNAB accompagne l'Association des Eleveurs de Lapins Bio de France dans son travail de plaidoyer réglementaire. En 2022, première étape réussie : nous avons obtenu le soutien de l'INAO pour solliciter une modification du cahier des charges européen sur la production de lapins bio, qui est contraire à l'élevage de lapins au pâturage et contrevient au bien-être animal. Prochaine étape : convaincre la Commission européenne de modifier les règles du règlement bio sur les lapins.

La bio, toujours dans une démarche de progrès

1. Le label FNAB, un outil au service des fermes du réseau

A. UNE DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE

. 3 volets

Social
9 critères

Biodiversité
11 critères

Équitable
7 critères majeurs

En 2022, le cahier des charges et l'architecture du label (processus de labellisation, grille d'audit...) ont été finalisés.

Pour assurer un niveau d'exigence élevé et être sûr d'apporter une vraie réponse aux enjeux actuels et à venir, des associations environnementales et des syndicats ont été sollicités. La FNAB s'est par ailleurs appuyée sur l'expérience de son réseau pour construire des critères appropriables par ses agriculteur·rices.

Sur la base des débats de la Commission Label, la FNAB a négocié auprès des principaux organismes certificateurs (Ecocert, Bureau Veritas, Alpes Contrôles, Certipaq) des tarifs accessibles pour les adhérent·es souhaitant se labelliser, avec un audit couplé au contrôle bio annuel. Le conseil d'administration de la FNAB a également validé une offre à 200€ tout compris pour la première année de lancement, pour les fermes sans salarié·es ni saisonnier·es.

Des outils de communication ont été créés pour accompagner le réseau dans le déploiement et la communication auprès de leurs adhérent·es (vidéo, éléments de langage, argumentaire...).

Fin 2022, les premiers diagnostics sur les fermes ont été lancés sur la base d'un financement national.

B. UN OUTIL POUR PROGRESSER COLLECTIVEMENT

Les critères du cahier des charges ont permis au réseau de monter en compétences sur des sujets essentiels avec notamment :

- **3 formations de formateurs organisées sur le Prix de revient** avec 34 conseiller·es formé·es au total
- **2 formations à la prise en main du diagnostic Biodiversité** avec 22 conseiller·es formé·es
- **1 formation au volet équitable** avec 22 conseiller·es formé·es au total

Pour permettre aux fermes d'évaluer leurs pratiques, la FNAB a également développé un outil d'auto-évaluation en ligne (www.fnab.org) sur la base du cahier des charges.

C. UN LABEL SOUTENU PAR DES EXPERTS

La démarche est soutenue et reconnue par des experts des sujets sociaux et biodiversité. La CFDT et France Nature Environnement ont en effet témoigné de leur soutien au label lors d'une conférence de presse organisée au Salon de l'Agriculture 2022.

Picard, dans une démarche de progrès, travaille conjointement avec la FNAB pour accompagner leurs fermes déjà engagées vers les exigences du cahier des charges.

Le label dans le réseau, on en est où ?

325
AGRICULTEUR·RICES
AYANT RÉPONDU À L'AUTO-ÉVALUATION EN LIGNE

75
DIAGNOSTICS
RÉALISÉS DANS LE RÉSEAU

30
ENGAGEMENTS
DE FERMES PRÊTES À ÊTRE AUDITÉES

Les étapes pour se labelliser

1. Auto-évaluation en ligne

Cet outil permet à l'agriculteur·rice de faire un état des lieux rapide de ces pratiques (sociales et en faveur de la biodiversité) et de savoir où il·elle se situe par rapport à notre référentiel

2. Diagnostic

Le diagnostic de la ferme permet de préparer l'audit. Il est réalisé par un·e conseiller·e du réseau qui récupère des informations générales sur la ferme et réalise une cartographie.

3. Audit

L'audit est réalisé par un organisme de contrôle externe et peut être couplé avec le contrôle bio annuel

4. Comité de labellisation

Le comité de labellisation se réunit pour étudier les rapports d'audit et émettre une décision de labellisation. Pour renforcer la crédibilité et l'impartialité des prises de décision,il est composé de personnes internes à la FNAB (agriculteur·rices et salarié·es) et de représentants externes (Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, CFDT...)

5. Obtention du label

2. Faire baisser l'usage des intrants

Le renouvellement d'approbation du cuivre qui a eu lieu en 2018 pour une période de 7 ans était accompagné d'une évolution de la réglementation limitant l'emploi du cuivre à 28 kg de cuivre métal en 7 ans soit 4 kg/ha/an en moyenne.

Face à cette évolution réglementaire et suite à la publication de la feuille de route pour la diminution de l'utilisation du cuivre en agriculture par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la FNAB, en collaboration avec l'ITAB et l'INRAe, a porté un projet national dont l'objectif est de faire baisser l'usage du cuivre.

Ce projet a permis de :

- Caractériser les systèmes faiblement consommateurs de cuivre
- Appréhender le comportement du cuivre dans les sols viticoles français
- Identifier des stratégies de réduction du cuivre en viticulture biologique

Face à la faible disponibilité d'alternatives au cuivre, les résultats de ce projet apportent des éléments de réponse pour évoluer vers des itinéraires techniques à bas intrants cuivre.

3. Bien-être animal : un nouveau guide "Ecornage et cornes en élevage bovin bio"

Pourquoi travailler sur l'écornage ? Ce travail a été engagé dans une logique d'amélioration continue des pratiques, pour que l'élevage bio reste leader en matière de bien-être animal. Il fait suite aux interpellations des ONG de protection animale, puis à une enquête des pratiques des éléveur·euses bio, qui révélait des marges de progrès, notamment dans la prise en charge de la douleur lors des interventions telles que l'ébourgeonnage.

De plus, l'amélioration des pratiques d'ébourgeonnage peut aller de pair avec le bien-être de l'éléveur·euse, via l'amélioration du confort de travail ou encore le gain de temps et de sérénité. De même, la conduite de vaches à cornes, pour ceux et celles qui s'y mettent, implique des réflexions concernant l'aménagement des bâtiments, l'alimentation… donc des questions d'organisation de la ferme et du travail.

Cette nouvelle publication FNAB vise tout d'abord à faire connaître les bons gestes et les méthodes les plus recommandées pour réaliser un ébourgeonnage dans les meilleures conditions possibles, notamment par une prise en charge efficace de la douleur. Elle ambitionne aussi de valoriser les conduites alternatives par des témoignages et des recommandations techniques pour l'élevage de vaches à cornes.

4. Améliorer les conditions de travail en élevage bovin

Et si on traitait mieux la question du travail sur les fermes bio ? C'est un des objectifs du projet Bien-Être en Élevage Bovin Bio, mené grâce au soutien de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et de la MSA. La FNAB et 5 Régions sont engagées dans le projet (AuRA, Bretagne, Hauts-de-France, Normandie, Pays de la Loire).

Le premier volet du projet qui s'est déroulé en 2022 a permis de faire l'état des lieux des pratiques des conseiller·es des GAB et GRAB : quelle prise en compte de l'évolution du travail lors d'un accompagnement conversion ? quel regard sur les conditions de travail dans le cadre d'accompagnement technique ? quelle importance donnée à la qualité de vie au travail dans l'approche globale ? quelles problématiques rencontrées en particulier par les éleveurs et éleveuses bovin bio sur leur ferme ? L'équipe projet s'est aussi penchée sur les approches et outils développés par d'autres acteurs (IDELE, Réseau CIVAM, MSA, Trame, Chambres d'agriculture...). Ce volet se clôturera début 2023 avec des outils méthodologiques à destination des GRAB-GAB qui veulent progresser sur le sujet !

En ligne de mire pour 2023, rendre attractifs les métiers de l'élevage, en communiquant mieux sur les conditions de travail dans ces fermes.

5. Qualité des sols en grandes cultures bio : construire des systèmes durables

Une enquête lancée dans le réseau en 2022 a mis en évidence un fort besoin des producteur·rices de mieux connaître, évaluer et suivre la qualité et le fonctionnement de leurs sols, afin d'adapter leurs pratiques. En effet, le maintien et l'amélioration de la qualité des sols sont considérés comme la clé de voûte de la durabilité des systèmes de productions végétales bio ; or très peu d'études et de recherches sur les sols sont consacrées à des problématiques spécifiques des systèmes bio. La FNAB, aux côtés des groupements d'agriculteurs, de partenaires techniques et de recherche ont donc déposé un projet.

Il vise à :

- **caractériser l'état actuel de la qualité des sols de systèmes de grandes cultures biologiques** en fonction des spécificités agro-pédoclimatiques à travers l'élaboration d'un observatoire de parcelles agricoles
- **mettre au point des outils de diagnostic et de suivi régionalisés de la qualité des sols** de systèmes de grandes cultures biologiques
- **valoriser et transférer les résultats**, à travers des outils et méthodes opérationnels, aux producteur·rices, à leurs conseiller·es et aux étudiant·es

Le projet s'est co-construit tout au long de l'année 2022 et a été déposé en février 2023. La réponse de FranceAgrimer est attendue pour juillet 2023.

6. Encourager la présence d'agricultrices bio dans les instances de décision

Depuis 2018, la FNAB œuvre pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Constatant le manque criant de femmes dans ses instances de décision (environ 20% de femmes dans les Conseils d'Administration du réseau, tous échelons confondus), la FNAB a lancé un programme d'accompagnement à la prise de responsabilités politiques des productrices bio. Elles bénéficient de formations à la prise de parole en public. De plus, la FNAB leur donne un socle de connaissances sur le fonctionnement des politiques agricoles et les grands enjeux pour l'agriculture biologique. Enfin, des temps de partage et de convivialité permettent aux productrices engagées de se connaître et de se soutenir.

La FNAB travaille également à la sensibilisation de son réseau : le groupe Egae est intervenu pour sensibiliser le CA de la FNAB aux inégalités femmes-hommes. Une vidéo a été réalisée par Brut sur la situation des productrices du réseau FNAB, et la FNAB a elle-même réalisé une vidéo pour communiquer sur le programme d'accompagnement à la responsabilité politique.

En parallèle, beaucoup de groupements déploient des actions en faveur de l'égalité ! La tête de réseau s'attache à partager les outils et mutualiser les actions : outils pédagogiques pour intervenir en classe, formations techniques en non-mixité, groupes d'échange entre productrices... Les actions continuent et de plus en plus de territoires s'y mettent !

7. Changement climatique : atténuer et s'adapter

A. MESURER ET ATTÉNUER L'IMPACT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LE CLIMAT

La FNAB a finalisé la construction d'un outil de diagnostic d'évaluation des performances climat des fermes, adapté aux pratiques de l'agriculture biologique. L'objectif est de mesurer l'impact réel de l'agriculture biologique sur le climat à l'aide des références obtenues et d'accompagner l'ensemble des agriculteur·rices vers des pratiques mieux disantes pour atténuer leur impact. Grâce à la mobilisation du réseau et du groupe de travail Climat, un outil gratuit, multi-filières, facile d'utilisation et adapté à l'agriculture biologique a été développé. Son déploiement est en cours, partout en France Métropolitaine.

Par ailleurs, l'agriculture biologique, bien que vertueuse pour l'eau, la biodiversité et *in fine* pour le climat, subit les bouleversements climatiques de plein fouet. Pour réussir à s'en prémunir, la sensibilisation puis l'accompagnement vers l'adaptation est primordiale et indispensable. En 2022, la FNAB a pu réaliser un recueil de témoignages sur l'adaptation au changement climatique. 10 agriculteur·rices dans des filières, régions et contextes climatiques différents ont témoigné des mesures et réflexions qu'ils et elles mènent sur leur ferme pour les rendre plus résilientes.

Un séminaire dédié au climat a réuni salarié·es, agriculteur·rices et organismes de défense de l'environnement pour débattre autour du projet Climat de la FNAB et du Label Bas Carbone.

Le travail d'analyse du groupe présent lors du séminaire devra être poursuivi et les questions à visée politique, posées lors de la journée, seront transmises aux instances de décisions de la FNAB.

B. FAVORISER LA DIMINUTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Depuis 2019, la FNAB, soutenue par le dispositif "Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR)"du Réseau Rural National, porte un projet qui vise à diminuer les émissions des gaz à effet de serre des exploitations agricoles mais aussi faire en sorte qu'elles s'adaptent au changement climatique.

Ce projet s'articule autour de trois axes de travail pour concrétiser la transition agricole et climatique à différentes échelles via la formalisation et le suivi de trois réseaux :

- **un réseau de parcelles pour stocker du carbone** dans les sols et améliorer sa fertilité
- **un réseau de fermes** pour renforcer la capacité d'adaptation du système de production
- **un réseau de collectivités locales engagées** en faveur de la transition agricole et climatique.

Parole de paysan bio

" La suppression du Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) et son remplacement par un Comité Biotechnologies à l'ANSES est un vrai recul pour la démocratie. La FNAB et les organisations de la société civile opposées aux OGM en agriculture ont perdu un lieu d'expression pour faire valoir les revendications en faveur d'un monde sans OGM et d'un changement radical du modèle agricole."

Daniel EVAIN
Référent OGM FNAB, maraîcher et céréalier bio dans l'Essonne

8. De l'urgence à se mobiliser contre les OGM

A. LA SOCIÉTÉ CIVILE MISE À L'ÉCART DES DÉCISIONS

Parmi les mesures du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, la suppression du Haut Conseil des Biotechnologies est trop peu souvent évoquée. Or, ce démantèlement du HCB a sonné la fin de la participation de la société civile, y compris des agriculteurs et agricultrices bio, aux débats sur les OGM en France.

Pour compenser, un Comité Biotechnologies a vu le jour au sein de l'ANSES pour « dialoguer » sur l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux. La FNAB y siège, mais ce comité dispose de bien moins de pouvoir et s'apparente plus à une chambre d'information qu'à un lieu de participation et de concertation avant la prise de décision publique. Deux autres instances interviennent : le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) et le Conseil économique, social et environnemental (Cese). Mais la FNAB n'y est pas représentée.

C'est lorsque le gouvernement tente de nous faire taire qu'il faut réagir ! Il est nécessaire que les adhérent·es et salarié·es de notre réseau bio soient informé·es et mobilisé·es sur ce sujet. Donc en 2022, la FNAB a organisé une première formation pour remobiliser sur les OGM et les enjeux pour les agriculteur·rices bio. Nous avons également participé aux actions du collectif Objectif Zéro OGM dont le partage d'une pétition pan-européenne ayant recueilli 420.000 signatures pour demander la réglementation et l'étiquetage des nouveaux OGM.

Car la réglementation européenne sur les OGM va, à terme, être modifiée. Le projet de la Commission Européenne est de déréglementer complètement les nouveaux OGM. Ceux-ci ne seront ni évalués, ni tracés, ni étiquetés. Ils pourront donc être partout, même en agriculture biologique, car nous n'aurons aucun moyen de les éviter.

En 2023, nous devons redoubler nos efforts et être présents partout : dans les médias, dans la rue, sur les réseaux sociaux, etc. Le réseau des agriculteurs et agricultrices bio doit être au rendez-vous !

B. SE PRÉMUNIR CONTRE LES VARIÉTÉS CMS

En 2022, la FNAB a participé à la réalisation d'une liste de variétés potagères non issues de fusion cellulaire (non-CMS) adaptée à l'offre commerciale française. Cette liste, coordonnée par le FIBL, existe depuis plusieurs années mais elle ne regroupait que l'offre variétale non-CMS commercialisée en Suisse, Allemagne et Autriche. En participant au travail du FIBL et autres partenaires européens, la FNAB permet donc aux agriculteurs et agricultrices bio français·es qui souhaitent se prémunir contre les OGM d'accéder à une information claire et fiable. Cette liste sera notamment utile pour se conformer aux critères du Label FNAB qui interdit le recours aux variétés issues de fusion cellulaire.

La mise à jour est annuelle et la publication de la liste actualisée a lieu en fin d'année est disponible sur :

www.produire-bio.fr

C'est quoi le problème avec les CMS ?

D'après la réglementation européenne, la technique CMS issue de fusion cellulaire est reconnue comme produisant des OGM, mais ces OGM ne sont pas réglementés : ils ne sont ni évalués, ni tracés, ni étiquetés. Impossible donc pour les producteurs et productrices bio de savoir si les variétés qu'ils cultivent sont CMS issus de fusion cellulaire ou non ! Les variétés concernées par cette technique sont principalement issues de la famille des crucifères (surtout des choux pour les légumes, mais aussi le colza en grandes cultures). D'où l'intérêt d'avoir une liste à jour de l'offre commerciale des variétés exemptes de CMS par fusion cellulaire.

S'engager sur les questions de gestion quantitative de l'eau

Le groupe de travail "eau" de la commission environnement de la FNAB a proposé une feuille de route sur la gestion quantitative de l'eau, adoptée par le CA.

Elle fixe plusieurs axes de travail :

1. **Connaissance et plaidoyer :** synthétiser et renforcer les connaissances sur les aménités de l'agriculture biologique pour la gestion quantitative
2. **Projets techniques :** recenser et appuyer le développement de projets d'économies d'eau et d'adaptation sur les fermes
3. **Gouvernance et partage de l'eau :** renforcer la présence du réseau dans les instances de gestion de l'eau
4. **Montée en compétences :** développer la formation et les groupes d'échanges pour les salarié·es et représent·es professionnel·les
5. **Animation du groupe** de travail eau
6. **Mise à jour de la position FNAB**

9. Impliquer les collectivités territoriales dans la structuration de filières bio

Les collectivités territoriales peuvent trouver un intérêt à s'engager dans le développement de filières agricoles bio et en ont les compétences. La FNAB a réalisé un guide leur permettant d'analyser le potentiel de développement et les leviers qu'elle peuvent activer pour soutenir ces filières. Un outil qui permettra également aux GAB et GRAB d'accompagner les collectivités dans leurs projets.

https://territoiresbio.fr/

Essaimer la bio

1. Développer la bio sur nos territoires

A. 20 % DE BIO À LA CANTINE, C'EST POUR QUAND ?

Au printemps 2022, face au constat de la non application de la loi EGAlim qui impose aux restaurants collectifs publics de proposer de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique (seulement de 6 à 7 % des produits bio sont consommés en restauration collective), la FNAB a décidé de mobiliser les candidat·es aux élections législatives pour obtenir des avancées en la matière.

Suite à l'importante mobilisation réalisée par la FNAB, plusieurs dizaines de candidat·es, dont une partie importante a ensuite été élue à l'Assemblée nationale, se sont engagé·es à défendre l'introduction de produits biologiques en restauration collective, notamment dans le contexte particulier de forte inflation des denrées alimentaires.

A l'automne, forts de ces soutiens trans-partisans, nous avons ainsi porté des amendements au projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2023 aux côtés de la Fondation pour la Nature et l'Homme, du Secours Catholique et de Restau'co, réseau interprofessionnel de la restauration collective en gestion directe. Ceux-ci prévoyaient notamment une aide d'urgence à l'achat de produits bio d'un montant de 20 centimes d'euros par repas ainsi qu'un soutien renforcé à l'investissement et à la formation devant permettre aux restaurants collectifs d'adapter leur fonctionnement et de dégager des économies (réduction du gaspillage, travail de produits bruts et de saison, etc.) pouvant être réinvesties dans la qualité.

Si ces amendements n'ont pas pu être discutés en séance à l'Assemblée nationale en raison de l'activation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution par la Première ministre, ce travail de plusieurs mois a permis de sensibiliser un grand nombre de parlementaires à la nécessité de faciliter l'introduction de produits biologiques en restauration collective. En 2023, forte de cette expérience et des soutiens acquis, la FNAB poursuit ces travaux aux côtés de ses partenaires pour développer le débouché de la restauration collective, particulièrement intéressant pour la filière biologique dans un contexte de rétractation du marché.

B. DÉVELOPPER LA BIO DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

A l'occasion du Salon de l'Agriculture 2022, la FNAB a signé pour 3 ans une convention de coopération avec la Fédération des Parcs Naturels régionaux de France (FPNRF), portant sur plusieurs axes de travail : renforcement des coopérations GAB-PNR, alimentation bio, filières bio et outils de différenciation. Cette coopération a pris la forme de cinq webinaires qui ont permis de mettre en valeur les coopérations déjà en cours entre Parcs et GAB et d'identifier des pistes de travail pour les renforcer : fixation d'objectifs bio dans les chartes de parc, structuration de l'approvisionnement de la restauration collective, développement des filières, formation des élu·es de parc, communication commune aux deux réseaux. Les GAB peuvent également se saisir de la convention pour légitimer le renforcement des objectifs, projets et coopérations avec les PNR de leurs territoires, et ce d'autant plus qu'une quinzaine de parcs sont en train de réviser leurs chartes.

2. Assurer le renouvellement des générations en bio

A. "MAÎTRISE DES PRATIQUES", LE TUTORAT POST-INSTALLATION DEVIENT NATIONAL

Mis en œuvre par Agrobio Périgord depuis plusieurs années, "Maîtrise des pratiques" s'étend hors des frontières de la Dordogne. Il permet ainsi à des nouveaux et nouvelles installé·es de bénéficier des conseils avisés d'un réseau de producteurs et productrices expérimentés : sur les décisions techniques, dans la gestion de l'entreprise et du temps de travail, les choix d'investissement, le tutorat permet de sécuriser l'installation sous tous ses aspects. Surtout, les paysans-tuteurs et tutrices intègrent les nouveaux paysans et paysannes dans le réseau agricole local.

Bio Bourgogne, Interbio Franche-Comté, Agrobio 35, Bio en Hauts-de-France, et Bio Nouvelle-Aquitaine pour la Corrèze et la Haute-Vienne, ont lancé les premiers accompagnements sur leur territoire. La FNAB et Agrobio Périgord ont pris le rôle de

coordination et d'appui : création d'une boîte à outils pédagogiques pour mutualiser les informations, réunions de coordination, organisation d'un voyage d'études, création de supports de communication pour l'ensemble des territoires.

En 2023, la FNAB s'attelle à faire évaluer le dispositif de manière fine, pour préparer la suite de l'essaimage national.

B. VALORISER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La FNAB a une convention de partenariat avec le Ministère de l'Agriculture sur l'enseignement agricole. Cette convention a vocation à se décliner en régions, afin que les groupements régionaux et départementaux du réseau agissent ! Intervenir dans des classes pour parler de la bio, faire visiter les fermes des adhérent·es aux élèves, assister les établissements dans la conversion en bio de leur exploitation, ou encore dans l'introduction de produits bio dans leur cantine, ce sont quelques-unes des possibilités d'action des GAB et GRAB.

En 2022, l'Ile-de-France a signé sa convention, portant à 6 le nombre de régions signataires d'une convention avec le réseau bio.

La FNAB souhaite par ailleurs rassembler des établissements agricoles pilotes sur l'enseignement de la bio. Elle entretient des relations privilégiées avec des établissements et des acteurs des politiques d'éducation. Pour ouvrir l'enseignement de la bio à l'international, la FNAB a en parallèle entamé en 2022 un travail sur la création d'une bourse de stage européenne permettant aux élèves d'aller effectuer des stages sur des fermes bio à l'étranger, et inversement, d'ouvrir les fermes bio françaises à des élèves de différents pays européens. Des liens ont été créés avec des structures agricoles étrangères pour mettre en place ce dispositif.

Enfin, la FNAB porte en 2023 un plaidoyer sur l'enseignement agricole, avec trois demandes phares :

1. **Un module sur la bio obligatoire** dans toutes les formations touchant à la production de l'enseignement agricole
2. **Une proposition systématique de stages dans des fermes bio** pour que les élèves aient toutes les informations avant de postuler en stage
3. **Une formation des enseignant·es obligatoire sur la bio**

3. Améliorer le parcours à l'installation et de transmission

Après deux années de report, 2022 devait enfin être l'année du renouvellement des cahiers des charges des dispositifs du parcours à l'installation (Point Accueil à l'Installation, Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisé, Stage 21h). En vue de ces travaux nationaux, la FNAB, InPACT (Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale) et le Réseau National des Espaces-Tests Agricoles (RENETA) se sont rapprochés pour plancher sur ce dossier ensemble. Nous partageons les mêmes problématiques : la difficulté à être visible et à nous positionner dans ces dispositifs.

Les rencontres entre partenaires et rendez-vous avec d'autres acteurs (Jeunes Agriculteurs, Chambres d'Agriculture France) n'auront pas été inutiles. Si les PAI (Point Accueil Installation), CEPPP (Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé) et Stage 21h ne bougeront pas en 2023, le Ministère de l'Agriculture a annoncé en septembre un futur Pacte-Loi d'Orientation Agricole. La collaboration engagée avec InPACT et le RENETA se poursuit dans ce cadre.

www.fnab.org